

France Chimie Ile-de-France et l'AFINEGE, en collaboration avec le CNPP, vous proposent la formation :

Évaluation des risques professionnels / Évolutions réglementaires et méthodologie

Mardi 19 novembre 2024 de 9h00 à 17h00
au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

Public :

Toute personne en charge de la prévention des risques professionnels.

Pré-requis :

Aucun.

Durée :

1 jour, soit 7h.

Moyens pédagogiques :

- Support de présentation.
- Etudes de cas.

Modalités d'évaluation :

- Evaluation au fil de la formation par le formateur.
- Quiz d'autoévaluation.

Cette formation a pour objectifs de :

- **Identifier la réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels** et notamment les dernières évolutions réglementaires associées
- **Savoir évaluer les risques** : cotation des risques et retranscription dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **Définir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**

Animée par : Grégoire MALLET

Adjoint au Directeur du Département Audit et Conseil du CNPP

Formateur et consultant en évaluation des risques professionnels

Évaluation des risques professionnels / Évolutions réglementaires et méthodologie

Mardi 19 novembre 2024 de 9h00 à 17h00
au Diamant A - 14 rue de la République – 92800 Puteaux

PROGRAMME

Accueil et tour de table des participants

Quiz d'autoévaluation

→ Réponse par les stagiaires à un quiz d'autoévaluation sur l'évaluation des risques professionnels.

La réglementation en matière d'évaluation des risques professionnels

→ Rappel du contexte réglementaire de l'évaluation des risques professionnels :

- Obligations réglementaires et focus sur les évolutions réglementaires faisant suite à la loi du 2 août 2021
- Principes généraux de prévention (art L.4121-1 du code du travail)

La construction du document unique

→ Précisions sur le vocabulaire : danger/risque, probabilité/gravité, prévention/protection

→ Rappel des différentes étapes de l'évaluation des risques professionnels :

- Unités de travail,
- Critères de cotation des risques,
- Identifier les actions de prévention et de protection déjà existantes,
- Proposer des axes d'amélioration.

→ Mise en parallèle avec les méthodes utilisées par les stagiaires / Exercices de mise en situation à partir d'exemples de méthodes de cotation et analyse critique de ces dernières (points forts et points à améliorer).

Le PAPRI Pact

→ Distinction entre le PAPRI Pact et la liste d'actions.

Quiz d'autoévaluation

→ Les stagiaires refont le quiz d'autoévaluation en fin de formation (objectif : évaluer la progression pédagogique des stagiaires).

Clôture de la formation